



micropolis[®]
La cité des insectes



CHARTRE ÉTHIQUE

Valeurs & normes de l'entreprise

www.micropolis-aveyron.com



AVEYRON
LE DÉPARTEMENT

LE MOT DE LA PDG.

Je suis persuadée qu'une attitude positive, bienveillante et responsable rapproche les équipes et insuffle un état d'esprit propice à l'innovation et à l'esprit d'entreprise.

Les principes éthiques sont l'opportunité de créer un climat de confiance durable et de rassembler l'ensemble des parties prenantes autour d'émotions positives.

Cette confiance se traduit notamment par l'adoption d'une éthique personnelle et collective fondée sur le respect et la responsabilité de chacun. Cette charte vous présente en quelques mots nos engagements et nos responsabilités.

Exprimer avec clarté nos principes, nos valeurs et responsabilités communs. Cela signifie travailler sur la transparence des comportements, réduire le périmètre des décisions arbitraires et impliquer la responsabilité en cas d'abus.

La charte éthique représente l'occasion non seulement de rendre formelle une pratique déjà consolidée depuis longtemps, mais elle définit aussi un guide, une « boussole » qui oriente nos comportements futurs dans la complexité interne et externe.

Je vous invite tout comme moi à vous l'approprier car elle est une référence commune à la pratique de nos métiers. Elle est également le reflet de ce que nous sommes.

L'éthique est une matière vivante. Le doute est humain et il est même sain et cette charte ne répondra pas forcément à toutes vos questions. Ce code n'est pas un outil suffisant pour prévenir les fragilités individuelles ou les comportements qui ne respectent pas toujours nos valeurs. Toutefois, il nous permettra de le mettre en évidence, d'apprendre de nos erreurs et de repartir sur de bonnes bases.

Nous devons donc consulter régulièrement notre charte et être davantage attentifs à ce qui nous entoure : nous devons apprendre à nous poser des questions et non pas nous limiter à chercher des réponses !

Nadine FRAYSSE
Présidente

QUEL EST L'OBJECTIF DE CETTE CHARTE ?

Nos salariés sont nos premiers ambassadeurs. Ils doivent s'approprier nos valeurs et nos règles, comprendre notre mission et prendre des décisions en adoptant les comportements et les principes inhérents à la conduite de nos activités.

« Le chemin parcouru et la façon dont on le parcourt ensemble comptent autant que l'objectif atteint... »

L'ESPRIT MICROPOLIS :

• NOS 5 VALEURS :

- COLLECTIF : ma réussite passe par celle des autres !
- JOIE DE VIVRE : joyeusement sérieux, sérieusement joyeux !
- PERFORMANCE : toujours apprendre et se réinventer pour s'adapter au monde de demain !
- ENGAGEMENT : on ne lâche rien !
- CONVICTION : nos idéaux nous animent !

• NOS 7 REGLES DE CONDUITE

- RESPECTER L'ENTREPRISE, SES COLLABORATEURS, SES CLIENTS : c'est garantir le principe de non-discrimination et d'égalité de traitement auprès des salariés, des clients et favoriser le dialogue et la qualité de vie au travail. La gentillesse et la bienveillance contribuent à l'épanouissement de tous.
- SERVIR AU MIEUX L'INTERET DES CLIENTS : c'est être à l'écoute de leurs besoins et force de proposition pour concevoir, proposer et gérer des solutions adaptées à leur situation.
- CONTROLER LA SECURITE ET LA QUALITE DES SERVICES ET PRODUITS : c'est garantir la sécurité de tous dans notre parc.
- AVOIR UNE ATTITUDE INTEGRE : c'est agir de façon honnête et transparente en toutes circonstances : « je dis ce que je fais, je fais ce que je dis ».
- RESPECTER L'ENVIRONNEMENT : c'est adopter un comportement prenant en compte les implications directes et indirectes de nos décisions et activités sur l'environnement tout en tenant compte des aspects économiques et sociaux.

- RESPECTER LES PARTENAIRES ET FOURNISSEURS : c'est entretenir avec eux des relations de qualité fondées sur la transparence et l'équité.
- VEILLER A LA CONFIDENTIALITE DES INFORMATIONS : c'est communiquer de façon responsable sur les données de la société et traiter avec la plus grande attention les informations qui nous sont confiées.

APPLICATION DE LA PRÉSENTE CHARTE :

Chacun veille à exercer son activité conformément aux principes qui sont définis dans la présente charte. Elle ne se substitue pas aux textes applicables, notamment aux lois et règlements, statuts, règlements intérieurs, procédures et instructions, qui prévoient leurs propres modalités d'application.

ENTRÉE EN VIGUEUR :

La présente charte éthique entre en vigueur à compter de sa signature.

Fait à Saint-Léons, le 26 janvier 2023

Nadine FRAYSSE
PDG

